



Novembre 2013



SEPTEUIL LN FOS



EDITO

L'année 2013 est pratiquement terminée, avec des températures douces.

La population nous pose souvent des questions sur le déroulement des élections municipales de mars 2014. Des changements importants auront lieu.

Vous trouverez en pages intérieures plus d'informations.

Les travaux, dans Septeuil, ne se font pas à la dernière minute pour raison électorale.

Ils ont été prévus depuis plusieurs mois, les déblocages de fonds se font toujours tardivement, les intervenants hâtent leurs travaux avant la fin de l'année pour être réglés en Décembre 2013.

Le PLU ? : La commune est en appel au tribunal administratif, et nous avons bon espoir de récupérer le document. Le premier jugement a été rendu pour une commune de plus de 2500 habitants alors que nous sommes inférieurs 2273 actuellement et 2135 à l'ouverture de la procédure. Septeuil a changé d'avocat pour le dossier PLU et une nouvelle procédure est présentée au TA (tribunal administratif).

Le garage pour M. Hamayon : lorsque la commune a acquit, par un acte notarié, les parcelles de M. Hamayon (AH161 & AH162) (aire paysagée rue des peupliers) la Ville n'a pas payé ces terrains. En échange nous devons construire un garage route de Houdan, sur une partie de la parcelle AH 726 louée aux consorts Melleville/Razès (II route de Houdan). N'ayant pu obtenir judiciairement satisfaction au II route de Houdan, nous avons déplacé la construction, au 9 route de Houdan. Le 9 et le II route de Houdan ont le même n° cadastral (AH726). Quand la construction sera terminée, la division cadastrale sera actée par le CM et enregistrée par un acte authentique chez le notaire, comme prévu et en regard à notre engagement lors de l'acquisition pour l'aire paysagée.

Le mille-club est reconstruit à l'identique, en respectant la réglementation actuelle.

Seuls quelques aménagements, qui n'existaient pas dans le 1er bâtiment, ont été à la charge de la commune. Le réseau d'égout entre le mille-club, le centre de la CCPH et le bâtiment du 9 route de Houdan a été refait à neuf.

Le financement et la reconstruction ont été pris en charge directement par L'assureur GROUPAMA.

Les logements sociaux : il se dit que nous avons agit dans la précipitation, non, c'était inscrit au PLU, avec un engagement communautaire en 2008. Le conseil municipal a honoré sa parole et mis en place une modification du POS pour que la CCPH puisse réaliser l'opération dans des conditions semblables au PLU.

Le terrain a été vendu au CG78 (EPFY Etablissement Public Foncier des Yvelines) qui porte l'acquisition en attendant que la CCPH prenne le relais financier. Le programme de « portage » prendra fin en juin 2014. La vente du terrain a été faite sans que Septeuil intervienne. J'ai même refusé le déjeuner final entre les parties....., certains n'étaient pas contents !!!!

La Commune votera l'approbation de la modification du POS et de l'étude paysagère avant la fin de l'année 2013, le document sera opposable.

Chers Septeuillaises et Septeuillais j'ai toujours mis un point d'honneur à apporter le maximum à la commune, en respectant strictement les textes et règles en vigueur.

J'ai également refusé la cavalerie financière.

Que Septeuil reste une commune où il fait bon de vivre.

Yves GOUËBAULT



EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'intégralité des Conseils Municipaux est lisible sur le site mairie-septeuil.fr.
Les réunions de Conseil Municipal sont annoncées sur les panneaux d'affichage et sur le panneau lumineux d'information place de la Mairie.

Séance du mercredi 3 avril 2013.

APRES EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE :

Les taux de fiscalité 2013 de la façon suivante :

| TAXE | Taux 2012 | % augmentation | Taux 2013 |
|---------------------------------|-----------|-------------------|-----------|
| Taxe d'habitation | 7,81% | 2,5 | 8,01% |
| Taxe sur le foncier | 10,69% | 2,5 | 10,96% |
| Taxe sur le foncier Non bâti | 47,19% | 2,5 | 48,37% |

Le compte administratif 2012 du budget communal qui s'établit ainsi :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|-------------------------|----------------|----------------|
| Recettes 2012 | 1 580 394,14€ | 2 571 722,65€ |
| Dépenses 2012 | 1 358 533,35€ | 2 252 682,44€ |
| Résultat 2012 | 221 860,79€ | 319 040,21€ |
| EXCEDENT cumulé 2011 | 442 749,52€ | -96 254,42€ |
| RESULTAT EXERCICE | 664 610,31€ | 222 785,79€ |

Le budget primitif communal : - Fonctionnement 2.217.023,82€
- Investissement 1.046.340,91€

LES TARIFS COMMUNAUX :

- Les tarifs d'accès à la garderie :

| Tarif à la semaine pour un enfant inscrit | Soit un coût journalier | Pour 1 journée par semaine |
|---|-------------------------|---|
| Matin de 7H00 à 8H20 6,40€ | 1,60€ | 2,00€ |
| Soir de 16H30 à 18H00 9,20€ | 2,30€ | 3,00€ |
| Soir de 16H30 à 19H00 10,80€ | 2,70€ | 3,50€ |
| Matin et soir de 16H30 à 18H 13,80€ | 3,45€ | 4,00€ |
| Matin et soir de 16H30 à 19H 20,00€ | 5,00€ | 6,00€ |
| Forfait pour matinée non inscrite | 12,00€ | A payer le mois suivant en plus de la prestation normalement due. |
| Forfait pour une journée non inscrite | 25,00€ | A payer le mois suivant en plus de la prestation normalement due. |

- LES TARIFS DE LOCATION DE « LA HUSSARDIERE », sauf pour les partis politiques :

| | |
|-----------------------------|---------|
| LA HUSSARDIERE 1 journée | 226,60€ |
| LA HUSSARDIERE 1matin | 103,00€ |
| LA HUSSARDIERE 1 après midi | 120,00€ |
| LA HUSSARDIERE caution | 250,00€ |





- LA LOCATION DU FOYER RURAL, sauf pour les partis politiques :

| | |
|-----------------------|---------|
| FOYER RURAL 1 journée | 515,00€ |
| FOYER RURAL caution | 700,00€ |

- LA LOCATION DU MILLE CLUB, sauf pour les partis politiques :

| | |
|-------------------------|---------|
| MILLE CLUB 1 journée | 113,90€ |
| MILLE CLUB 1 matin | 50,00€ |
| MILLE CLUB 1 après midi | 70,00€ |
| MILLE CLUB caution | 150,00€ |

- LES TARIFS DE LA BIBLIOTHEQUE :

| | |
|----------|--------|
| ENFANTS | 7,50€ |
| ADULTES | 17,50€ |
| FAMILLES | 22,00€ |

- LA PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE :

| | |
|------------------|---------|
| ECOLE MATERNELLE | 750,00€ |
| ECOLE PRIMAIRE | 600,00€ |
| ECOLE PRIVEE | 365,12€ |

- LES TARIFS DE LA CANTINE :

| | |
|--|--------|
| PLANCHE 8 TICKETS SEPTEUIL | 39,00€ |
| PLANCHE 8 TICKETS EXTERIEURS | 39,00€ |
| LE REPAS INSTITUTEUR | 4,90€ |
| LE REPAS EMPLOYES COMMUNAUX | 4,90€ |
| LE REPAS A EMPORTER SANS VAISSELLE SANS LAVAGE | 4,00€ |

- LES DROITS DE PLACE :

| | |
|--------------------------------|--------------------------|
| COMMERCANTS REGULIERS | 50,00€/trimestre |
| SEMI REMORQUE OUTILLAGE/DIVERS | 51,00€ /unité |
| COMMERCANTS OCCASIONNELS | 6,00€ /le mètre linéaire |
| FOIRE A TOUT/MARCHE DE NOEL | 5,75€/le mètre linéaire |

- LES CONCESSIONS CIMETIERE/COLOMBARIUM :

| | |
|----------------------------------|-----------|
| CIMETIERE 15 ANS | 140,00€ |
| CIMETIERE 30 ANS | 380,80€ |
| CIMETIERE 50 ANS | 650,00€ |
| CIMETIERE PERPETUELLE EN 100 ANS | 1 500,00€ |
| COLOMBARIUM 15 ANS – 1/2 urnes | 540,00€ |
| COLOMBARIUM 15 ANS - 2/4 urnes | 815,00€ |
| COLOMBARIUM 30 ANS – 1/2 urnes | 635,00€ |
| COLOMBARIUM 30 ANS – 2/4 urnes | 905,00€ |
| JARDIN DU SOUVENIR | 100,00€ |

- LES POMPES FUNERAIRES :

| | |
|--------------------|---------|
| VACATION DE POLICE | 23,00€ |
| PORTEUR | 37,00€ |
| FOSSE SIMPLE | 100,00€ |
| FOSSE DOUBLE | 150,00€ |
| OUVERTURE | 30,00€ |
| EXHUMATION | 60,00€ |

- LES PARTS COMMUNALES EAU ET ASSAINISSEMENT :

| | |
|-------------------------------|-------|
| PART COMMUNALE EAU | 0,50€ |
| PART COMMUNALE ASSAINISSEMENT | 0,70€ |
| PART COMMUNALE POMPAGE PRIVE | 0,30€ |



- **LE RACCORDEMENT A L'EGOUT**

| | |
|-------------------------------|--------|
| MAISONS NEUVES (en 2 fois) | 3.500€ |
| MAISONS ANCIENNES (en 2 fois) | 3.500€ |
| SCHEMA DIRECTEUR | 60,00€ |

- **LES PANNEAUX PUBLICITAIRES :**

| | |
|------------|---------|
| 1x1 mètre | 15,00€ |
| 2x3 mètres | 90,00€ |
| 3x4 mètres | 180,00€ |

- **LES PHOTOCOPIES :**

| | |
|----------------|-------|
| A4 VERSO | 0,25€ |
| A4 RECTO/VERSO | 0,30€ |
| A3 VERSO | 0,30€ |
| A3 RECTO/VERSO | 0,40€ |

- L'autorisation de lancer la recherche d'un maître d'oeuvre chargé de suivre la réalisation des travaux d'aménagement, d'agrandissement et/ou transformation du hall du Foyer Rural.
- L'attribution de la mission de reprise du fonds d'archives à la société DOPARCHIV sise à Pinieux 56220 LIMMERZEL pour un montant de 23.289,14€ TTC.

Séance du 30 mai 2013.

Informations dans le cadre de la loi MURCEF :

- Pose d'une télalarme triphonie à protocole ouvert, dans l'ascenseur de « LA HUSSARDIERE » par l'entreprise EURO-ASCENSEURS, pour un montant de 1734,20€ TTC.
- Réfection de la signalisation horizontale, rue Contamine, par l'entreprise LASER EQUIPEMENT pour un montant de 711,62€ TTC.
- La fourniture d'une tondeuse MASSEY FERGUSON par les établissements GOHIER MOTO-CULTURE pour un montant de 629,00€ TTC.

APRES EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE :

- Le montant forfaitaire annuel de la fourniture de gaz à la cantine utilisée par la CCPH pour son activité ALSH le mercredi et pendant les vacances scolaires, passe de 500€ à 750€. Ceci dans le cadre de la convention signée le 27 octobre 2007 avec la CCPH permettant l'utilisation des locaux de la cantine municipale pour la mise en place de l'activité Accueil de Loisir Sans Hébergement.
- L'attribution de la maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un garage à ITA 78, pour un montant de 11.051,04€ TTC.
- L'attribution de la réfection du Chemin Vert à l'entreprise LECUYER pour un montant de 4.661,67€ TTC.
- L'attribution de la remise en état du Chemin des Bois à l'entreprise LECUYER pour un montant de 3.994,57€ TTC.
- L'achat de matériels techniques :
 - *une tonne à traiter de 200 litres pour un montant de 1.937,52 TTC auprès des établissements LHERMITE EQUIPEMENT LOISIR.
 - *un épandeur à sel pour microtracteur pour un montant de 996,00€ TTC.
- La validation de l'étude technique et financière de l'installation sur la commune d'un système de vidéo-protection par la société PROTECN@ .



***projet d'implantation de 17 caméras avec LPI (lecture de plaque d'immatriculation) pour un montant de 3.400,00€ HT.**

***maintenance préventive pour un montant de 3.400,00€ HT**

• La mise aux normes des établissements communaux recevant du public par l'entreprise SB RENOVATION, pour un montant total de 38.089,61€.

| Etablissement | Montant en € HT des travaux | Montant en € TTC des travaux |
|----------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Ecole maternelle | 5.985,00 | 7.158,06 |
| Ecole primaire | 480,00 | 574,08 |
| Foyer Rural | 1.837,50 | 2.197,65 |
| Château de la Garenne | 4.567,50 | 5.462,73 |
| Eglise | 1.890,00 | 2.260,44 |
| La Hussardière | 6.667,50 | 7.974,33 |
| Mise aux normes des portes | 10.420,00 | 12.462,32 |

Séance du 10 juillet 2013.

Informations dans le cadre de la loi MURCEF :

- **Création d'un placard de rangement dans la pièce principale du Mille Club par l'entreprise GAUTHIER pour un montant de 2.084,95€ TTC.**
- **Remplacement de l'hydrant n° 27 par VEOLIA pour un montant de 2.324,98€ TTC.**
- **Remplacement de l'hydrant n°24 par VEOLIA pour un montant de 2.282,89€ TTC.**
- **Remplacement de l'hydrant n°28 par VEOLIA pour un montant de 2.532,49€ TTC.**
- **Travaux de maçonnerie sur le mur d'enceinte sis Chemin Derrière les Murs par l'entreprise SB RENOVATION pour un montant de 9.835,90€ TTC.**

APRES EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE :

- **La composition du Conseil Communautaire, à compter de mars 2014, à savoir 43 délégués répartis de la façon suivante :**
 - Houdan : 3 délégués titulaires,
 - Orgerus : 2 délégués titulaires,
 - Septeuil : 2 délégués titulaires,
 - Boutigny-Prouais : 2 délégués titulaires,
 - Richebourg : 2 délégués titulaires,
 - Adainville, Bazainville, Boinvilliers, Boissets, Bourdonné, Champagne, Civry- la- Forêt, Condé-ssur-Vesgre, Courgent, Dammartin-en -Serve, Dannemarie, Flins-Neuve-Eglise, Goussainville, Grandchamp, Gressey, Havelu, La Hauteville, Le Tartre-Gaudran, Longnes, Maulette, Mondreville, Montchauvet, Mulcent, Orvilliers, Osmoy, Prunay-le-Temple, Rosay, Saint-Lubin-de-la-Haye, Saint-Martin-des-Champs, Tacoignières, Tilly, Vilette : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour chacune de toutes ces communes.
- **Le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service SEGILOG pour un ,montant total de 10.989,00€**
- **Les rapports annuels des délégataires des services publics Eau Potable et Assainissement :**
 - Après lecture du compte rendu de l'activité du service public d'assainissement de l'année





2012, le rapport est adopté.

Après lecture du compte rendu de l'activité service public d'eau potable de l'année 2012, le rapport est adopté.

Ces deux rapports sont consultables et à disposition du public en mairie.

- La construction d'un garage 9 route de Houdan, suite à une convention signée avec Monsieur Gérard Hamayon. Le marché de construction a été attribué à l'entreprise MOLINARO pour un montant de 82.406,79€.
- L'attribution du marché de travaux de renforcement d'eau potable sur le hameau des Plains, pour un montant de 165.638,82€ TTC à l'entreprise CISE TP.
- L'autorisation donnée à monsieur le Maire de lancer l'appel d'offre pour la recherche de maîtrise d'oeuvre pour le suivi des travaux d'isolation thermique de la cantine.
- L'autorisation donnée à monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour la recherche de maîtrise d'oeuvre pour le suivi des travaux d'agrandissement et d'aménagement du hall du Foyer Rural.
- La demande de subvention exceptionnelle de l'Etat afin d'aider au financement du projet de mise en sécurité de la commune par l'implantation d'un système de vidéo-protection.
- L'autorisation donnée à monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au système d'enregistrement des demandes de logement locatif social entre la Commune et l'Etat, représenté par le Préfet de Région d'Ile de France.
- L'attribution de la remise en état de l'assainissement du Mille Club à l'entreprise LECUYER pour un montant de 4.592,64€.
- **DIVERS** : entretien et fauchage des voies et chemins :
Suite à plusieurs courriers et interpellations sur le sujet, monsieur le Maire rappelle :
- Concernant les routes départementales RD 11, RD 42, et RD 983, le fauchage dépend des services départementaux. Le personnel communal n'a pas à intervenir sur ces voies, de plus il ne serait pas couvert en cas d'accident.
- Concernant les voies intercommunales, dites RPH (routes du Pays Houdanais), le fauchage assuré par les services de la Communauté de Communes a lieu deux fois par an, (semaines 21 et 30 en 2013, le marché de fauchage ayant été renouvelé cette année, la coupe a pris du retard).
- L'entretien des talus en agglomération est assuré par les services communaux, y compris la route menant à Saint Martin des Champs, côté trottoir uniquement.
- Le fauchage des chemins ruraux, dits d'exploitation agricole, avait été supprimé par la CCPH pour la protection de la faune et de la flore. Il est à nouveau assuré par les services communaux à raison de deux fois par an.
- Monsieur le Maire indique que, pour autant, la seule obligation préfectorale est le fauchage des chardons.

Séance du 10 septembre 2013.

Informations dans le cadre de la loi MURCEF :

- La mise en sécurité du mur de l'abri bus sis RD 11 pour un montant de 1.225,90€ TTC.
- Le curage de la rivière et remise en état du bord du caniveau pour un montant de 6.484,71€ TTC.
- L'achat d'un ordinateur pour la bibliothèque municipale, fourniture et installation, pour un montant de 1.056,07€ TTC.
- La création d'un branchement d'eau potable, fourniture et pose d'un regard sous trottoir, rue des Tournelles pour un montant de 2.234,95€ TTC.





- La remise en état de l'assainissement et des pavages Escalier des Artistes, pour un montant de 5.651,10€ TTC.
- La remise en état de la cour de l'école maternelle et réalisation d'un enrobé le long de la clôture pour un montant de 3.498,30€ TTC.
- L'étude environnementale et paysagère de la zone Uha par le cabinet Dominique FORTEAU géomètre expert. Etude préconisée par le Commissaire Enquêteur pour un montant de 717,60€ TTC.
- La réparation d'une porte sectionnelle du centre technique municipal, pour un montant de 3.572,85€ TTC.

APRES EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE :

- L'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation et l'extension de la cantine scolaire à la SCPA PROUX-JOB-PARIS pour un montant total de 32.232,20€ TTC.
- L'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'agrandissement, d'aménagement et/ou transformation du hall du Foyer Rural à Architecture et Aménagement – Pierre LACHARME et associés, pour un montant de 8.970,00€ TTC.
- L'attribution du marché de réfection des parements muraux intérieurs du chœur de l'église Saint Nicolas à la SARL RAMBOUR Dominique, pour un montant de 15.028,68€ TTC.
- La validation de l'avenant N°1 au marché de travaux pour la réalisation des branchements assainissements sur le réseau des eaux usées en attente Chemin de la Côte Blanche /rue de l'Yveline, pour un montant de 16.113,11 TTC.
- L'autorisation donnée à monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F I P D), au titre des études préalables (Acsé 50%) et de la vidéo protection (Acsé 40%), pour respectivement 5.350€ HT et 50.262€ HT, soit un total de 55.612€ HT.
- Le rééquipement et la mise aux normes de la cuisine du Foyer Rural est confié à l'entreprise LE CLOAREC, pour un montant de 5.197,82€ TTC :
 - Table du chef adossée sans robinet,
 - Tables adossées avec étagères basses 700x700 et 1600x700,
 - Four à air pulsé électrique,
 - Support mobile sac poubelle,
 - Armoire mobile de maintien en température.
- L'achat de 10 panneaux d'affichage municipal auprès de l'entreprise ADEQUAT pour un montant de 12.365,81€ TTC.
- Le renforcement des conduites d'eau et les raccordements route de Versailles RD 11, du chemin de Dancourt à la route des Plains.

Considérant qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 200.000€ pour financer cette opération.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement, que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire.

L'autorisation est donnée au maire de négocier les conditions de prêt avec les établissements bancaires, et de signer le contrat de prêt.

- La convention d'assistance avec le cabinet d'avocats CITYLEX, sis à Montigny le Bretonneux, cabinet chargé en lieu et place de Maître LALLEMAND, de reprendre l'appel interjeté par





la commune de la décision d'annulation du PLU rendue par le Tribunal Administratif de Versailles par un jugement en date du 30 avril 2012.

DIVERS :

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que le Commissaire Enquêteur a remis son rapport d'enquête publique, conclusion et avis relatifs à la modification du POS. Ce rapport est à la disposition des élus et du public en mairie.

Séance du 28 septembre 2013.

Informations dans le cadre de la loi MURCEF :

- les travaux de reprise de voirie route de Mantes, pour un montant de 1.716,26€TTC.
- Démolition de la dalle, des fondations et du mur dans le site du Château de la Garenne, pour un montant de 3.438,50€TTC.
- Réalisation d'un assainissement et raccordement dans le site du Château de la Garenne, pour un montant de 6.623,45€TTC.
- Travaux supplémentaires sur le réseau d'assainissement du Mille Club, pour un montant de 7.898,68€TTC.

APRES EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE :

- L'autorisation donnée au maire à signer l'avenant à la convention d'assistance avec le Cabinet CITYLEX pour le dossier contentieux COMMUNE / Mme MELVILLE ET Mr RAZES.
- L'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un garage sis 9 route de Houdan, pour un montant de 4.766,06€TTC, l'autorisation est donnée au maire de signer tous les documents relatifs à cet avenant.

LES ELECTIONS

Les élections municipales de dérouleront les 23 et 30 mars 2014.

Le mode d'élection a changé dans les communes de plus de 1000 habitants, vous trouverez ici des informations à ce sujet.

La loi du 17 mai 2013 a abaissé le seuil à partir duquel s'applique le scrutin de liste bloquée.

- Election des conseillers municipaux :
- les listes devront comporter 19 noms avec obligation de la parité,
- aucun ajout de nom n'est autorisé,
- il ne sera plus possible de faire du panachage entre les différentes listes,
- aucune rature ou signe distinctif n'est autorisé
- Si une liste recueille la majorité absolue au 1er tour : pas de second tour et répartition des sièges selon les règles de « la proportionnelle » : la liste qui recueillera au minimum 50% des suffrages au 1er tour ou arrivant en tête au 2ème tour, obtiendra la moitié des sièges à pourvoir (arrondi à l'entier supérieur) au sein du conseil municipal (sur un total de 19 sièges) L'autre moitié est répartie à la proportionnelle entre les différentes listes présentes, ayant obtenu 5% des suffrages, y compris celle arrivée en tête. L'ordre d'inscription sur la liste est immuable et détermine les candidats élus.
- Election des conseillers communautaires :
- Les conseillers communautaires sont élus pour la même durée, selon le même mode de scrutin et par un même vote.





• Les candidats au siège de conseiller municipal et de conseiller communautaire devront figurer sur 2 listes distinctes, les seconds devant nécessairement être issus de la liste des conseillers municipaux. Les électeurs ne voteront qu'une fois, les 2 listes, en effet, figureront sur le même bulletin de vote. Ainsi, les voix issues du scrutin serviront au calcul de la répartition d'une part des sièges de conseillers municipaux, d'autre part des sièges des conseillers communautaires.

(source : ministère de l'intérieur).

Nous en saurons plus dès que la loi aura été votée définitivement.

LE RECENSEMENT DES JEUNES, QUAND ? POURQUOI ? COMMENT ?

A 16 ans, garçons et filles doivent se faire recenser

C'EST OBLIGATOIRE !!!

- Pour passer le BEP
- Pour passer le BAC
- Pour s'inscrire à la conduite accompagnée
- Pour participer à la journée de citoyenneté
- Pour plus tard s'inscrire sur la liste électorale

Il suffit d'aller à la mairie de son domicile avec sa pièce d'identité, le livret de famille de ses parents, un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

TRAVAUX EN COURS OU TERMINÉS

- Assainissement rue de l'Yvelines, côte blanche
- Renouvellement du réseau d'eau potable entre Dancourt et les Plains
- Installation d'un by pass route de mantes/rue de Poltain
- Nouvelle borne incendie installée aux Plains

- Remplacement de 3 bornes incendie
- Aménagement du carrefour Rue des Ecoles/Fernand Bréan, pour la sécurité des piétons.
- Etanchéité des douches de la salle de sport

Travaux en cours :

- Construction d'un garage route de Houdan
- Mise aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public (personnes handicapées et personnes à mobilité réduite)
- Poursuite du renouvellement des conduites en plomb

1000 Club : le 9 octobre réception des locaux après reconstruction.

CCPH réfection des routes :

Rue de la Sablonnière, sente des Jaglets sur la partie communale, Chemin des Bouillons.

INFORMATION BRANCHEMENT PLOMB

Le plomb que l'on peut trouver dans l'eau du robinet provient d'une corrosion très lente d'anciens tuyaux ou du réseau de distribution. Une surexposition au plomb peut être nocive.

C'est pourquoi, il est important de s'en prévenir.

La législation européenne adopte un principe de précaution, en prévoyant d'abaisser au maximum la teneur en plomb dans l'eau potable (10 µg/l à la fin 2013).

La réhabilitation des branchements en plomb est en fin de réalisation. Dans le cadre du contrat

10/11 de délégation de service public, la commune a signé avec Véolia un accord pour que tous





les branchements en plomb entre le compteur et le réseau public soient réhabilités d'ici décembre 2013.

Pour la partie de branchement en plomb située en domaine privé, après compteur, le changement et la mise à niveau des canalisations relèvent des propriétaires privés, qu'ils soient particuliers, en Copropriété ou Bailleur public, sont entièrement à leur charge.

LES NEIGES ET LES GLACES

Réglementation :

En cas de neige et de glace, les riverains sont tenus de respecter certaines règles afin d'éviter les accidents :

- Les occupants de locaux donnant sur la voie publique, doivent balayer la neige après grattage si besoin et casser la glace sur toute la longueur du trottoir bordant la propriété et sur toute la largeur.
- Ils doivent balayer la neige et casser la glace devant les portes cochères ou entrées pour ouvrir un passage jusqu'à la chaussée.
- En cas de verglas, il faut jeter du sable ou du sel.
- Il est interdit de faire fondre la neige ou le verglas à l'aide de sel à proximité d'arbres.
- Il est interdit de relever en tas les neiges et glaces provenant des surfaces à débayer, de les déposer contre les arbres ou d'en recouvrir les plaques sur la voie publique (bouches d'eau ou d'égout, bouches d'incendie, regards d'électricité...).
- Il est interdit de déposer dans les rues les neiges et glaces des cours d'habitation.
- Les opérations de déblaiement seront entreprises au plus tôt après la fin de la chute de neige. Si elle survient après 19 h, le déblaiement pourra ne débuter que le lendemain vers 8h.

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS, DU CHANGEMENT

Communiqué du S.I.E.E.D.

Depuis le 1er octobre, la collecte des déchets ménagers se fait par 2 camions distincts, un pour les bacs à couvercle jaune, et l'autre pour les bacs à couvercle vert. Ces camions sont aux normes EUROS 5, moins polluants que les précédents.

- Les jours de collectes ne changent pas
- Les bacs sont vidés séparément à des heures différentes.

Afin d'optimiser le chargement des camions et de réduire les kilomètres parcourus, il se peut que les horaires de ramassage aient été modifiés, pensez à sortir vos bacs la veille au soir.

De nombreux objets du quotidien contiennent une pile ou une batterie : ne les jetez pas dans votre poubelle, apportez vos petits objets électriques en magasin ou en déchèterie pour qu'ils soient recyclés !

PROCHAIN RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS : VENDREDI 22 NOVEMBRE

DERNIER RAMASSAGE DES DECHETS VERTS : LUNDI 9 DECEMBRE

RAPPEL : en application de la circulaire du 11 novembre 2012, le brûlage des déchets verts des particuliers et des professionnels est interdit toute l'année. Toutes les communes adhérentes au SIEED sont concernées. Aucune dérogation n'est accordée lorsqu'il existe un système de collecte et/ou des déchèteries. Pour éliminer vos déchets verts 2 solutions :

- La collecte au porte à porte en sac ou en petits fagots, bois de diamètre inférieur à 3 cm et longueur 1 m maximum.
- L'apport en déchèterie pour les plus gros volumes.





UNE CARTE D'ACCES GRATUIT AUX DECHETERIES (Garancières et Houdan)
EST DISPONIBLE EN MAIRIE, sur présentation d'un justificatif de domicile.

LA SOIREE DU 13 JUILLET

Cette année le beau temps était avec nous et le feu d'artifice a été tiré en fin de soirée ! C'était le 1er feu d'artifice sans Claude Baillet dont c'était la passion, nous avons pensé à lui en voyant les étoiles monter dans le ciel ! Il avait été touché par l'hommage qui lui avait été rendu en public, lors du 13 juillet 2011, il se sentait déjà malade, fatigué, et il n'était pas certain de tirer le feu d'artifice suivant.

Une bonne ambiance régnait ce soir là dans le centre technique municipal, tous les convives ont fait honneur au buffet et le bal qui a suivi a satisfait beaucoup de danseurs. Pour la retraite aux flambeaux, malheureusement il nous a manqué des bougies pour les lampions, nous le regrettons vivement, les enfants étaient encore plus nombreux que d'habitude pour parcourir les rues du village en musique !

Une question a été posée :

« pourquoi cette fête dans le C T M et pas dans le parc municipal comme avant ? »

Des actes de vandalisme en 2010 et 2011, le saccage du matériel, les déchirures sur les toiles des barnums, l'obligation de tout mettre à l'abri après la fête par crainte des casseurs qui nous agressaient pendant le rangement, l'obligation d'appeler la police pour nous protéger, tout ceci nous a découragé de continuer les soirées du 13 juillet dans le parc. C'est dommage, car le cadre était agréable et l'ambiance « bal populaire », en extérieur, respectée. Nous le regrettons.

BIENTOT LES FÊTES

N'oubliez pas que vous pourrez trouver à Septeuil, chez les commerçants qui vous accueillent toute l'année, de quoi faire des repas de fêtes et d'offrir des petits ou des gros cadeaux.

Les commerçants sont la vie et le coeur du village, allez les voir, faites vos achats à Septeuil, encouragez leur présence à Septeuil !

Les gourmands trouveront des douceurs à déguster :

« **Aux Plaisirs Gourmands** », Christian Rousseau pâtissier-traiteur, vous aidera à composer votre menu pour Noël ou le jour de l'an.

« **Les traditions de Septeuil** », Alexandra vous proposera un grand choix de pains, de gâteaux, de chocolats.

« **La Cave Gourmande** », chez Elisabeth vous ne trouverez pas seulement un grand choix de vins, mais aussi des produits régionaux de qualité, et de bonnes idées de cadeaux parmi les coffrets « vins, confiseries, huiles et vinaigres etc... »

« **Le Cours des Halles** » Faouzi est là pour vous, il vous présentera de l'épicerie, des fruits et des légumes frais, qui agrémenteront votre table.

« **Carrefour Contact** » vous connaissez cette superette, elle s'agrandit pour encore mieux vous servir, pour les fêtes vous pourrez faire vos commandes au boucher, il aura beaucoup d'idées à vous soumettre.

« **Le Press-Papier** » des cadeaux, vous en ferez avec les livres de Christine, les jolis stylos et les agendas, les magazines pour enfants, les cartes de voeux originales dont vous aurez bientôt besoin.

« **Le Pressing Vaucouleurs** » Karine ne prend pas seulement soin de vos vêtements, elle propose des couettes, des oreillers de qualité, et aussi des bougies parfumées, des eaux de linge et des brumes d'oreillers qui feront des petits cadeaux originaux et appréciés.

N'oubliez pas que pour briller pour ces fêtes, un passage chez votre coiffeur s'impose, à Septeuil nous sommes gâtés : 4 salons de coiffure !





« **Atmosf'Hair** », Xavier, Mina, Aurélie sont là pour satisfaire vos exigences de coiffure classique ou excentrique, vos envies de changement : coupe, couleur, leurs conseils sont toujours avisés et adaptés à la personnalité de chacune et de chacun.

« **Aurélie Coiffure** », Aurélie et Caroline vous accueillent, elles sauront satisfaire vos désirs de coiffures modernes et originales, vous aurez des idées de cadeaux à la vue des sacs, bijoux fantaisies, accessoires de maquillage.

« **Salon Bien-Être** » Séverine vous prodiguera des conseils pour des coupes, des couleurs, des extensions, nouveautés qu'elle saura poser en donnant un aspect naturel tout en augmentant le volume ou la longueur de votre chevelure.

« **Chrystelle** » installée depuis peu à Septeuil, est une coiffeuse moderne, qui vous accueillera dans une ambiance chaleureuse, elle vous proposera aussi plusieurs idées de cadeaux, pour vous ou vos amies.

« **Céline Beauté** », allez la voir, elle vous donnera des conseils pour vous faire belle, elle vous aidera pour un maquillage de fête réussi.

« **Relax&Co** » Sophie pourra vous faire profiter d'un moment de détente, de calme, offrez vous, ou offrez, ces moments de relaxation, de massages harmonisants aux huiles essentielles, dans une ambiance sereine.

« **Le Bouquet de Carole** » indispensable pour la décoration de votre intérieur, Carole et François, vos fleuristes, sauront vous conseiller et vous proposer des compositions florales originales, pour les fêtes de fin d'année mais aussi pour toutes les occasions, pour se faire plaisir, pour offrir.

« **Nikklo** », Annick accueille, aide et conseille ses clientes dans le choix de vêtements de qualité, originaux, adaptés à la personnalité de chacune, mais aussi pour les petits, elle vous montrera les cadeaux de naissance qui à coup sûr feront plaisir. Une belle tenue pour la fin d'année, un bonheur !

UNE BELLE JOURNEE POUR LES ANCIENS

C'était le jeudi 9 mai, il faisait beau mais un peu frais, ceci n'a pas entamé la bonne humeur des participants à cette belle journée. Cette année nous sommes allés en Normandie, à Ouilly le Vicomte à 3kms de Lisieux, profiter d'un déjeuner-spectacle au cabaret : le « Chaudron Magique ». Après le bon repas, ce fût 1H30 de chansons, de danses, d'imitations, de transformismes, plumes et paillettes comme dans les grands cabarets parisiens !

Beaucoup de rires et d'applaudissements, nous avons passé un excellent moment dans une ambiance chaleureuse et conviviale, les anciens étant toujours contents de se retrouver pour une belle journée ensemble.



C'est sous le signe de la nouveauté qu'FRvescences a fait sa rentrée. En effet grâce à la mobilisation de nouveaux bénévoles, des activités nouvelles ont vu le jour tel que ZUMBA, Country enfant, Atelier tricot, Dancehall, Danse





orientale et expression théâtrale pour les enfants de maternelle...et des stages d'ateliers créatifs pendant les vacances scolaires.

Nous remercions vivement la municipalité pour l'aménagement d'une nouvelle cuisine au foyer rural.

- Un tournoi de tennis de table est organisé par la fédération des foyers ruraux le dimanche 24 novembre, ce tournoi est ouvert à tous, venez nombreux.

- Nous vous invitons également à notre assemblée générale qui aura lieu le vendredi 13 décembre à 20h au foyer rural de Septeuil suivi du spectacle de Noël le dimanche 15 décembre organisé par le COMi7. Nous profiterons de cette occasion pour distribuer les chocolats de Noël à nos adhérents. Nous vous communiquerons les dates de nos prochaines manifestations dans le prochain Septeuil info.

Hervé NEE Président de l'association

"Le Tour du Monde" de l'atelier des enfants a débuté le 21 octobre avec un premier stage d'une semaine sur le thème de l'Afrique.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Maya, Eitan, Lucas, Emmy, Aurèle, Luca, Séréna et Léna durant cinq matinées de découvertes et de création.

Chaque matin, un nouveau sujet était abordé (les Dogons du Mali, la culture des masques, les tenues traditionnelles et le graphisme, l'ombre et la lumière, les couleurs...) pour nous amener à commencer un nouveau projet artistique. Des échanges animés, des enfants curieux et motivés pour des réalisations riches en imagination et en couleurs. À travers les livres, les Cds et les images, nous avons découvert des cultures, des traditions et des artistes ainsi que leurs influences. Les travaux des enfants ainsi que l'ensemble des supports utilisés au cours du stage seront prochainement exposés à la Bibliothèque de l'heure bleue.

"Le Tour du Monde" de l'Atelier des enfants se poursuivra en Asie à l'occasion d'un prochain stage. (Date à définir, renseignements au bureau Frvescences.)



ACTUALITÉ DE L'ASSOCIATION SAUVER

L'association continue son activité en phase avec ses objectifs de SAUvegarde, Union et Vigilance sur l'Environnement de la Région.

- Des travaux de reformatage de la couverture du site de Saint Léonard

Peut-être avez-vous remarqué, cet été, un trafic de camions dans le secteur de l'ancienne décharge d'Arnouville (Hameau de Saint Léonard). En effet, la société SITA a entrepris des travaux de remodelage de la couverture d'une partie du site suite au tassement des déchets enfouis. Selon nos informations, la surface remodelée serait d'environ 1 hectare avec un apport d'environ 10000m³ de terre ce qui a représenté un trafic estimé plus de 500 camions.

- Trop de bruit d'avions dans notre secteur

Vivre à la campagne, c'est à priori être au calme. Or, pendant ce bel été 2013 nous avons purement remarqué une augmentation du trafic et du bruit des avions de plaisance de tous genres, dimanche compris.

C'est un problème que nous traitons actuellement en lien avec d'autres associations locales et régionales. Notre objectif est de sensibiliser les autorités au fait que l'exposition au bruit n'est pas seulement une gêne passagère mais qu'elle contribue à accroître le nombre de maladies cardiovasculaires. <http://sante.lefigaro.fr/actualite/2013/10/10/21363-bruit-aerports-mauvais-pour-coeur>

Des solutions existent. C'est, en particulier, l'installation de silencieux. C'est par nos actions : comptage et identification des avions bruyants (c'est possible) ou volant en rase-motte plus votre support que nous contribuerons à mieux faire respecter notre environnement sonore.

- Événements à venir : Nettoyage du bord des chemins ce 23 novembre

Notre association organise une opération de nettoyage du bord des routes et chemins dans le





la salle de la Hussardière. Munissez-vous de gants de jardinage et prévoyez les gilets de sécurité. Nous fournirons les sacs poubelles. Le parcours sera adapté en fonction du nombre de personnes présentes. Contact : Armel DESILLE 06 18 06 87 62 ou associationsauver@yahoo.fr

UN EVENEMENT CHARMANT ET PEU COURANT DANS NOTRE COMMUNE

Le 26 octobre, le mariage d'Evelyne Potier et de Pierre Leroy a été célébré à la mairie de Septeuil. Pourquoi en parler ici ? Ces mariés sont des résidents de la résidence Léopold Bellan.

Un seul mariage avait eu lieu jusqu'ici entre résidents, il y a des dizaines d'années. Annie et Pierre se sont rencontrés il y a 4 ans, tout de suite une belle amitié les a rapprochés, et avec le temps l'amour s'est imposée et le désir de se marier a pris forme. C'est ainsi que dans l'émotion et le bonheur, entourés de leurs enfants respectifs, leur union a été célébrée ce 26 octobre. Nous leur souhaitons une vie conjugale longue et heureuse.



2013 une année riche en évènements !

Vous avez été nombreux à venir découvrir le spectacle des Années Folles, organisé par le Comité des Fêtes de Septeuil, le samedi 19 Octobre dernier. Un excellent buffet avait préparé par notre traiteur, Mr Rousseau. Puis les danseuses et danseur de charleston de la compagnie Les Allumettes ont enflammé la soirée devant un public conquis et déguisé pour l'occasion. La soirée s'est terminée tard dans la nuit sous les sunlights et la musique plus actuelle de Lilo's Event. Dans l'après-midi, vous aviez pu découvrir l'exposition de photos anciennes et récentes des commerçants de Septeuil. Un grand bravo pour cette initiative à Nadia Hanfray, responsable de la boutique des pompes funèbres à Septeuil.

La saison 2013 s'achèvera le dimanche 15 décembre par le traditionnel Spectacle de Noël, ouverts à tous les enfants de 3 à 12 ans et à leurs parents. Rendez-vous à 15h00 au foyer rural pour 20h30 de spectacle (Enfants 3€, Adultes 5€). Un spectacle de clown et de marionnettes vous sera proposé.

En exclusivité pour le Septeuil Info, nous vous dévoilons quelques dates et évènements à venir en 2014. Regardez plutôt :

- Dimanche 19 janvier - Thé Dansant
- Samedi 1er février - Soirée Rock avec le groupe Jet Lag
- Dimanche 23 mars - Randonnée de Printemps
- Samedi 29 mars - Soirée Carnaval
- Lundi 21 avril - Chasse aux Oeufs de Pâques
- Dimanche 13 avril - Super Loto
- Dimanche 18 mai - Rallye Pédestre
- Samedi 21 juin - Fête de la Musique
- Samedi 28 juin - Kermesse des Écoles
- Dimanche 13 juillet - Fête Nationale, sous le patronage de la Municipalité
- Dimanche 7 septembre - Randonnée de la Rentrée
- Dimanche 28 septembre - Foire à Tout, sous le patronage de la Municipalité
- Samedi 18 octobre - Soirée Brésilienne
- Dimanche 14 Décembre - Spectacle de Noël

Notez dès à présent toutes ces dates dans votre agenda et consultez le détail de notre programme sur notre site <http://www.comi7.fr> et sur Facebook <https://www.facebook.com/comite.septeuil>
Merci à vous tous pour votre confiance, qui nous permet de vous offrir chaque année des spectacles de qualité.

Jean-Michel LEVEL Président COMi7



ÉTAT CIVIL

ILS SONT NES, BIENVENUE AUX PETITS :

- Le 21 avril 2013 : Anna, Béatrice, Angéline DESHUMEURS
- Le 02 juin 2013 : Zacharie, Nino PION
- Le 11 juin 2013 : Jeanne, Marie, Philomène, Laurence NICOLAS
- Le 28 juin 2013 : Charlotte, Anne, Florence, Sarah, Elisabeth GLACHANT
- Le 01 juillet 2013 : Margaux, Emma BARAZER
- Le 01 août 2013 : Paul, Michel, Antonio PEREIRA- ARNOULT
- Le 21 août 2013 : Rose, Sophie, Françoise CARJUZA
- Le 29 août 2013 : Bernadette, Marie, Joseph, Suzie BERTRAND
- Le 25 septembre 2013 : Maëlys, Suzanne, Marie- Rose COLLET

ILS SE SONT MARIÉS, NOS VOEUX DE BONHEUR ET NOS FELICITATIONS A :

- Le 04 mai 2013 : Michael, Arnaud LASNEL, et Sophie, Danièle, Maryvonne MARTIN
- Le 18 mai 2013 : Sabin, Philippe, Marie DUCRET et Emmanuelle, Marie-joseph, Géraldine GAUDIN
- Le 15 juin 2013 : Pierre, Jean HUSSON et Immaculada CALVINO IGLESIAS
- Le 15 juin 2013 : Bruno, Yves, Jean LARCHERON et Alexandra, Yolande, Gisèle EMO
- Le 29 juin 2013 : Frank, Olivier Patrice, Marie ROUSSEAU et Aurélie, Ginette, Sandrine, Nelly JOURDAIN
- Le 20 juillet 2013 : Charles, Pierre HUILLET et Maryia SUBTSELNİK
- Le 20 juillet 2013 : Fabien, Nicolas, Roger DESSEAUX et Line ATEHO
- Le 26 octobre 2013 : Robert, Célestin, Ghislain LEROY et Evelyne, Thérèse POTIER.

Erratum :

- Le 06 avril 2013 William, Guillaume, James MORICE n'était pas seul le jour de son mariage comme il a été imprimé par erreur dans le dernier Septeuil Info, il a épousé ce jour là :
Magali, Alexandra, Bénédicte POULAIN

ILS NOUS ONT QUITTES :

- Le 01 juin 2013 : Paulette, Marie MONGAS, née DAURIO, 91 ans.
- Le 01 juin 2013 : Jeannine, Marguerite, Eliane DESBRUGERES, née SIEFFERT, 84 ans.
- Le 10 juillet 2013 : Francesco DI LEVA, 71 ans.
- Le 15 juillet 2013 : Michel, Gabriel, Jacques, SOUBEYRAN, 80ans.
- Le 22 juillet 2013 : Jacqueline GUIFFARD, 63 ans.
- Le 11 août 2013 : Marie-Thérèse, Alice MACREZ née ALEXANDRE, 91 ans.
- Le 23 août 2013 : Marie-Thérèse, Louise, Renée BAUDET, 93 ans.
- Le 28 août 2013 : Laurent, Thierry, Alexandre DUVAL, 53 ans.
- Le 25 septembre 2013 : Fernand, Guy, André MIGNOT, 72 ans.

NOS CONDOLEANCES AUX FAMILLES EN DEUIL.

HEURES ET PERMANENCES DE LA MAIRIE - Tél. 01 30 93 40 44
MATIN : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, de 09H15 à 12H00.
APRES MIDI: lundi, mardi, jeudi, de 14H00 à 17H00
VENDREDI, de 14H00 à 16H00. - SAMEDI : de 10H00 à 12H00.

VOS ELUS VOUS RECOIVENT SUR RENDEZ- VOUS :

LE MAIRE : Yves GOUËBAULT.

LE 1er ADJOINT : Dominique BERTHY

Délégué au suivi de la délégation des services publics, à l'eau, au suivi de l'entretien des espaces publics, à la bibliothèque municipale.

LE 2eme ADJOINT : Francine ENKLAAR : Déléguée aux affaires sociales et aux affaires scolaires.

LE 3eme ADJOINT : Jean-Claude BRIE : Délégué à l'urbanisme, voirie et travaux.

LE 4eme ADJOINT : Michèle ROUFFIGNAC : Déléguée au commerce et à l'artisanat, chargée des relations entre le conseil municipal et les associations.

LE 5eme ADJOINT : Jacques LAPORTERIE Délégué aux finances.

**Pour des renseignements concernant l'urbanisme :
Exclusivement le lundi, le mercredi, le vendredi, de 09H30 à 12H00.**

NUMEROS UTILES :

SAMU : 15 - Police secours : 17 - Sapeurs Pompiers : 18
Gendarmerie nationale : 01 34 97 28 70
101 rte de St Corentin 78790 SEPTEUIL.
Drogues Info Service : 0 800 23 13 13
Enfance maltraitée : 119 - SAMU Social :115
Jeunes Violences Ecoute : 0 800 20 22 23.
VEOLIA Urgence-Eau : 0 811 900 400.
ASSAINISSEMENT-urgence : 0 810 879 879

REPRODUCTION, MÊME PARTIELLE, DE CES ARTICLES INTERDITE